

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2011

L'an deux mil onze le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Joël, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, LAGARDE Brice, ROZIER Stéphanie, CHEVALIER Philippe, BREYTON Martine, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Josèphe, AUBERT Monique, DUFOUR Florence, ROUX Véronique, GAGNIERE Philippe, PLAISANTIN Richard*

***Excusés ayant donné pouvoir :** Hervé RIPPE à Joëlle MEILHAC, Nathalie LARDELLIER à Florence DUFOUR*

***Etaient excusés :** Gérard DAL GOBBO, Michelle FONTANELLE*

***Secrétaire élue :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DENOMINATION DE VOIES :

Après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de nommer les voies communales suivantes :

- La VC 18 : Chemin de la Sale,
- La VC 412 : Impasse de la Grande Charrière,
- La VC 26 : Chemin de la Paillasse.

CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LES AMENAGEMENTS DE VOIRIE :

Pour chaque aménagement de voirie sur une route départementale, en agglomération, la Commune doit passer une convention avec le Département du Rhône en vue de définir les obligations de chaque collectivité, et afin que les services départementaux assurent l'entretien de l'aménagement, une fois réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions concernant :

- l'aménagement de la rue de la République,
- l'aménagement du plateau surélevé à Billy le Vieux,
- l'aménagement route de Varennes.

AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE :

Par délibération du 26 mai dernier, le conseil municipal avait approuvé l'avenant au contrat pluriannuel 2007-2011, avec le Département du Rhône, pour intégrer notamment les travaux de réhabilitation de la station du Bourg.

Or cet avenant a été corrigé les services du département au bénéfice de la Commune puisque le taux d'aide pour les travaux de la station du Bourg passe de 5 % (mai) à 50% (septembre). Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants l'avenant au contrat tel qu'il est présenté.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE CHASSE

A l'automne 2010, deux stagiaires de MFR sont venus entretenir les haies plantées en collaboration avec la société de chasse notamment. Comme leur indemnisation n'avait pas été prévue initialement dans leur convention de stage et en accord avec le Président de la Société de Chasse, il est proposé au

conseil municipal de verser 200 € à cette dernière afin d'indemniser ces deux jeunes pour le travail effectué. La Société de Chasse s'engage par ailleurs à leur verser en plus la même somme.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à la Société de Chasse et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES

Jusqu'en 2010, la commune a versé une contribution financière aux établissements privés (écoles primaires et collèges) qui accueillait des élèves habitant Quincieux et qui en faisaient la demande.

Compte tenu de l'évolution des effectifs dans les écoles publiques de Quincieux et ses conséquences (fermeture d'une classe en maternelle, menace de fermeture d'une classe d'élémentaire),

Compte tenu du développement d'une politique d'accueil des enfants par la Commune (ouverture de garderies matin/soir),

Compte tenu des efforts budgétaires à réaliser pour limiter les dépenses publiques,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de ne plus subventionner les établissements scolaires privés (écoles primaires et collèges) à compter de l'année 2011.

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT DE GENDARMERIE

Pour 2011, la participation de la Commune au syndicat de gendarmerie s'élève à 1190.02 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Percepteur a transmis à Monsieur le Maire la liste des produits irrécouvrables pour leur admission en non valeur. Il s'agit des droits de place jamais payés par un forain au titre de l'année 2008 pour la somme de 390 €.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte la non-valeur présentée ci-dessus. Un mandat sera établi au compte 654 de ce montant.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL :

Suite aux remarques du Percepteur, des écritures comptables sont à régulariser. Elles correspondent à des mandats émis entre 1996 et 2007.

Il s'agit d'opérations d'ordre qui ne modifient en rien l'équilibre du budget communal mais qui sont obligatoires (transfert de comptes).

Il est donc demandé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants:

Dépenses/21538-041 : + 494 212,89 € (mandats émis par erreur aux comptes 21531 « réseaux d'eau » et 21532 « réseaux d'assainissement »)

Recettes/21531-041 : + 447 420.66 €

Recettes/21532-041 : + 46 792.23 €

De plus en 2010, l'acompte de la subvention de la Région Rhône-Alpes pour l'aménagement du parking de la gare a été imputé à l'article 1322 (compte de subvention transférable). Comme la commune ne pratique pas l'amortissement, cette subvention doit être imputée au C/1312 (compte de subvention non transférable).

Il est donc demandé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses/1312-041 : + 15 300 €

Recettes/1322-041 : + 15 300 €

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette décision modificative telle qu'elle est présentée.

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE :

En conseil municipal de mai, une information avait été faite aux élus pour leur indiquer que la Commune s'était engagée à financer les formations BAFA des jeunes dans l'esprit de créer des ressources sur place pour le développement du Centre de Loisirs.

Cet été un jeune a donc pu démarrer sa formation BAFA au sein des ACTIVAC grâce au concours financier communal.

En vue de pérenniser cette action, il est proposé au conseil municipal qu'elle soit inscrite au contrat enfance et jeunesse passé avec la CAF de Lyon pour qu'un cofinancement du dispositif de formation soit mis en place pour 2011 et les années à venir.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- De participer au financement des actions de formation BAFA pour les jeunes de la Commune qui effectuent leur stage pratique au sein du CLSH de Quincieux géré par la MJC, selon les modalités suivantes :
 - o De prendre en charge 60 % du coût de la formation BAFA, versés directement aux organismes de formation,
 - o De prendre en charge la formation d'un seul jeune par année.

ATELIERS MULTIMEDIA :

La commission culture et communication a souhaité mettre en place des ateliers multimedia pour un public débutant. Un recensement des besoins a été effectué cet été et environ une vingtaine de personnes seraient intéressées.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer une initiation à l'informatique pour l'année 2011/2012.

Les ateliers se feront par groupe de niveaux selon trois créneaux de 2 heures:

- le mercredi après-midi : 16h/18h,
- le mercredi soir : 18h/20h,
- le samedi matin : 10h/12h.
-

Ils se dérouleront dans la salle informatique de l'école élémentaire (une convention d'occupation a été rédigée et proposée au Directeur de l'école).

Le coût de ses ateliers est estimé à 300 € par mois, pris en charge par la Commune.

Une participation financière à hauteur de 90 € pour l'année (deux heures par semaine) sera demandée aux participants, par l'émission d'un titre de recette.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place des ateliers multimedia pour l'année 2011/2012.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2005 SUR LE TEMPS PARTIEL :

Fin 2005, le Conseil Municipal a décidé que l'exercice de fonctions à temps partiel peut être autorisé, sous réserve des nécessités du service, pour l'ensemble des agents, titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune.

L'autorisation d'exercer à temps partiel a été définie pour une durée de service pouvant aller de 50 % et jusqu'à 80 % de la durée hebdomadaire du service à temps plein.

Monsieur le Maire propose que le temps partiel puisse être accordé pour une durée de service de 90% de la durée hebdomadaire.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'autorisation d'exercer à temps partiel à 90% de la durée hebdomadaire.

Le reste la délibération reste inchangé.

DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

La commission environnement propose au conseil municipal de lancer « le défi familles à énergie positive » sur Quincieux. Une dizaine de familles se regroupe en équipe pour représenter la commune de Quincieux. Ensemble, elles font le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie à la maison uniquement par des changements de comportement : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Un capitaine formé par HESPUL, est chargé d'animer et d'assister l'équipe.

Participer au défi, c'est agir de façon concrète, efficace et ludique sur ses consommations d'énergie, grâce à un accompagnement gratuit, des événements et des échanges. Lors de l'édition précédente les 130 familles du Rhône ont économisé en moyenne 200 € sur leur facture énergétique annuelle.

Le concours se déroule du 1^{er} décembre 2011 et le 30 avril 2012.

Après discussions, par 19 voix pour et une contre (Philippe Gagnière), le conseil municipal donne son accord pour que la Commune participe au « Défi familles à énergie positive » et alloue une subvention de 500 € à l'association HESPUL organisatrice.

Les crédits sont prévus au budget communal.

Philippe Gagnière est perplexe. Il pense que la Commune devrait privilégier des comportements responsables en montrant l'exemple, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau pour l'arrosage.

Florence Dufour demande qu'un bilan de ce « défi » soit présenté au conseil municipal à l'issue de sa réalisation.

QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire : 4 classes de maternelle (une fermeture) avec 116 élèves comptabilisés par l'Inspection d'Académie alors que l'école en accueille 121 (5 tout petits).

10 classes en élémentaire accueillant 230 élèves. La menace de fermeture est toujours présente pour la future rentrée scolaire.

A la cantine les effectifs augmentent de 5 à 10 élèves par jour. Se pose donc la question des capacités d'accueil du restaurant scolaire qui sont atteintes dès septembre cette année.

Des mesures sont à envisager pour faire face aux difficultés d'accueil à la cantine: la commune privilégiera l'accueil des élèves de l'élémentaire puisque l'école est obligatoire. Elle maintiendra sa capacité d'accueil maximale mais sans la dépasser soit en réduisant l'accueil des maternels, et notamment des enfants les plus jeunes, soit en limitant l'accès aux enfants dont les deux parents travaillent.

Ilot des platanes : les conseillers municipaux ont tous été destinataires de l'esquisse d'aménagement présentée par le cabinet SOHO AUREA retenu pour ce projet. Le cahier des charges pour la consultation des opérateurs sera rendu fin 2011 pour une consultation en janvier 2012.

Monique Aubert rappelle sa volonté que la Commune ne dépense pas trop pour le réaménagement de la place de l'église.

La Poste : les horaires d'ouverture au public ont été réduits (matins uniquement). Un collectif s'est constitué sur la Commune pour maintenir le service de la Poste.

Barreau autoroutier A6/A46 : En réunion à Les Chères le 19 septembre dernier, APRR a présenté le tracé et les aménagements du futur barreau. Monsieur le Maire va demander à Monsieur le Préfet de constituer un groupe de travail afin que les attentes en termes d'aménagement soient prises en compte dans ce projet.

Une réunion publique, animée par APRR, aura lieu le 9 novembre à 19 heures à la MJC.

Implantation d'une antenne SFR : à la majorité les conseillers municipaux s'opposent à l'implantation d'une antenne SFR.

Incivilités : Stéphanie Rozier exprime son exaspération face aux nuisances provoquées par les attroupements de jeunes en soirées dans sa rue et leur circulation en contre-sens.

SNCF : Martine Breyton informe le conseil municipal qu'à partir de décembre la SNCF réduirait le nombre de trains en fonction pour ouvrir le transport des voyageurs à la concurrence. Cette information doit être vérifiée.

Rencontre avec Monsieur le Préfet : Monsieur le Maire et Christine Ottavy rencontreront le Préfet le 30 septembre avec Monsieur Cochet pour évoquer les grands dossiers de la Commune : le rattachement au Grand Lyon, les gravières Plattard et l'autoroute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Joël BOUCHER